

## SÉANCE SPÉCIALE DU 23 AOÛT 2021, 19 H 30.

Lundi, le 23 août 2021, se tient à la Place des Fondateurs, 19 h 30, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:            M. le conseiller        Paul Pineault  
                                  Mme la conseillère    Sylvie Larouche  
                                  M. le conseiller        Germain Grenon  
                                  M. le conseiller        Philippe Dufour  
                                  M. le conseiller        André Dufour

Est absent:                M. le conseiller        Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue à la Place des Fondateurs, lundi, le 23<sup>e</sup> jour d'août 2021, 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Entretien des chemins d'hiver – Urbains, ruraux et de villégiature.
- 3.0 Abrogation des règlements 491, 492, 493, 494, 495, 496 et 497.
- 4.0 Dépôts, présentations, avis de motion et adoption par résolution des règlements:
  - 513 – Plan d'urbanisme
  - 514 – Règlement de zonage
  - 515 – Règlement de lotissement
  - 516 – Règlement concernant la construction
  - 517 – Règlement concernant certaines conditions d'émission du permis de construction
  - 518 – Règlement concernant les permis et certificats
  - 519 – Règlement concernant les dérogations mineures
  - 520 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 5.0 Demandes de dérogation mineure – Position préliminaire :
  - 5.1 Mme Pamela Fradette et M. Michaël Lapointe – Lot 6 346 565 – Rue Gaudreault.
  - 5.2 M. Keven Brassard – 192, rue Perron.
- 6.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'août 2021.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

198-2021

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 23 août 2021, 19 h 30.**

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Entretien des chemins d'hiver – Urbains, ruraux et de villégiature.
- 3.0 Abrogation des règlements 491, 492, 493, 494, 495, 496 et 497.
- 4.0 Dépôts, présentations, avis de motion et adoption par résolution des règlements:
  - 513 – Plan d'urbanisme
  - 514 – Règlement de zonage
  - 515 – Règlement de lotissement
  - 516 – Règlement concernant la construction
  - 517 – Règlement concernant certaines conditions d'émission du permis de construction
  - 518 – Règlement concernant les permis et certificats
  - 519 – Règlement concernant les dérogations mineures
  - 520 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 5.0 Demandes de dérogation mineure – Position préliminaire :
  - 5.1 Mme Pamela Fradette et M. Michaël Lapointe – Lot 6 346 565 – Rue Gaudreault.
  - 5.2 M. Keven Brassard – 192, rue Perron.
- 6.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 23 août 2021, 19 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

199-2021

**Entretien des chemins d'hiver – Urbain, ruraux et de villégiature.**

---

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé le 18 juin 2021 à un appel d'offres public pour l'entretien d'hiver de 113.55 km de chemins pour les secteurs urbain, ruraux et de villégiature;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues le 14 juillet 2021 :

	Construction J et R Savard	Constructions de l'Est (9412-6430 Québec inc.)
- Saison 2021-2022	979 156,41 \$	515 688,46 \$
- Saison 2022-2023	1 013 426,94 \$	515 688,46 \$
	1 992 583,35 \$	1 031 376,92 \$

**CONSIDÉRANT** le pointage obtenu à la grille d'évaluation :

- Construction J et R Savard	60,83	points
- Constructions de l'Est (9412-6430 Québec inc.)	90,00	points

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues furent jugées conformes;

**CONSIDÉRANT** que le plus bas soumissionnaire conforme a indiqué à la municipalité qu'il ne possédait aucun des véhicules et équipements mentionnés à sa soumission et qu'il n'a pas démontré à la municipalité qu'il sera en mesure d'avoir à sa disposition ces véhicules et équipements malgré une demande de la Municipalité à cet effet et du délai d'un mois accordé;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité estime que la soumission du second soumissionnaire conforme est nettement trop élevée pour être retenue.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau rejette toutes les soumissions reçues le 14 juillet 2021 pour l'entretien des chemins d'hiver pour les secteurs urbain, ruraux et de villégiature. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**200-2021**

**Entretien des chemins d'hiver – Urbains, ruraux et de villégiature – Autorisation.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon, à procéder à un appel d'offres public pour l'entretien des chemins d'hiver pour les secteurs urbains, ruraux et de villégiature pour une période de 3 ans. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Dépôt, présentation et avis de motion – Règlement 521 - Abrogation des règlements 491, 492, 493, 494, 495, 496 et 497.**

M. le conseiller Germain Grenon fait la présentation et le dépôt du règlement 521 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption du règlement 521 ayant pour objet d'abroger les règlements 491, 492, 493, 494, 495, 496 et 497.

201-2021

**Adoption par résolution du projet de règlement 513 – Plan d'urbanisme.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte par résolution le projet de règlement 513 ayant pour titre "Plan d'urbanisme". Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Dépôt, présentation, avis de motion – Règlement 513 – Plan d'urbanisme.**

M. le conseiller Germain Grenon fait la présentation et le dépôt du règlement 513 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour titre "Plan d'urbanisme".

202-2021

**Adoption par résolution du projet de règlement 514 – Règlement de zonage.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte par résolution le projet de règlement 514 ayant pour titre "Règlement de zonage". Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Dépôt, présentation, avis de motion – Règlement 514 – Zonage.**

Mme la conseillère Sylvie Larouche fait la présentation et le dépôt du règlement 514 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour titre "Règlement de zonage".

203-2021

**Adoption par résolution du projet de règlement 515 – Règlement de lotissement.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte par résolution le projet de règlement 515 ayant pour titre "Règlement de lotissement". Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Dépôt, présentation, avis de motion – Règlement 515 –  
Règlement de lotissement.**

---

M. le conseiller Philippe Dufour fait la présentation et le dépôt du règlement 515 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour titre "Règlement de lotissement".

204-2021

**Adoption par résolution du projet de règlement 516 –  
Règlement concernant la construction.**

---

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte par résolution le projet de règlement 516 ayant pour titre "Règlement concernant la construction". Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Dépôt, présentation, avis de motion – Règlement 516 –  
Règlement concernant la construction.**

---

M. le conseiller Paul Pineault fait la présentation et le dépôt du règlement 516 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour titre "Règlement concernant la construction".

205-2021

**Adoption par résolution du projet de règlement 517 –  
Règlement concernant certaines conditions d'émission du  
permis de construction.**

---

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte par résolution le projet de règlement 517 ayant pour titre "Règlement concernant certaines conditions d'émission du permis de construction". Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Dépôt, présentation, avis de motion – Règlement 517 –  
Règlement concernant certaines conditions d'émission du  
permis de construction.**

---

M. le conseiller André Dufour fait la présentation et le dépôt du règlement 517 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour titre "Règlement concernant certaines conditions d'émission du permis de construction".

206-2021

**Adoption par résolution du projet de règlement 518 –  
Règlement concernant les permis et certificats.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte par résolution le projet de règlement 518 ayant pour titre "Règlement concernant les permis et certificats". Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Dépôt, présentation, avis de motion – Règlement 518 –  
Règlement concernant les permis et certificats.**

M. le conseiller André Dufour fait la présentation et le dépôt du règlement 519 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour titre "Règlement concernant les permis et certificats".

207-2021

**Adoption par résolution du projet de règlement 519 –  
Règlement concernant les dérogations mineures.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte par résolution le projet de règlement 519 ayant pour titre "Règlement concernant les dérogations mineures". Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Dépôt, présentation, avis de motion – Règlement 519 –  
Règlement concernant les dérogations mineures.**

M. le conseiller Philippe Dufour fait la présentation et le dépôt du règlement 519 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour titre "Règlement concernant les dérogations mineures".

208-2021

**Adoption par résolution du projet de règlement 520 –  
Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration  
architecturale.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte par résolution le projet de règlement 520 ayant pour titre "Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale". Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Dépôt, présentation, avis de motion – Règlement 520 –  
Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration  
architecturale.**

---

Mme la conseillère Sylvie Larouche fait la présentation et le dépôt du règlement 520 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour titre "Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale".

209-2021

**Demande de dérogation mineure – Mme Pamela Fradette et  
M. Michaël Lapointe – Lot 6 346 565 – Rue Gaudreault –  
Position préliminaire.**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure reçue le 30 juillet 2021 de Mme Pamela Fradette et M. Michaël Lapointe, propriétaires du lot 6 346 565 situé sur la rue Gaudreault, visant à permettre:

- 1) la construction d'un bâtiment accessoire attenant (garage) excédant de 19.1 m<sup>2</sup> la superficie maximale autorisée de 55 m<sup>2</sup> dans le présent cas;
- 2) la construction d'un bâtiment principal:
  - ayant une superficie de 23 m<sup>2</sup> inférieure à la norme minimale de 70 m<sup>2</sup>
  - et ayant une largeur de 3 mètres inférieure à la norme minimale de 7 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 15-2021:

- de refuser la première demande relative au bâtiment accessoire attenant;
- d'autoriser les demandes relatives au bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 20 septembre 2021 à 19 h 30.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement:

- en défaveur de la première partie de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Pamela Fradette et M. Michaël Lapointe, du lot 6 346 565 (rue Gaudreault) en rapport avec le bâtiment accessoire
- et en faveur de la partie relative au bâtiment principal.

Mme la conseillère Sylvie Larouche n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

210-2021

**Demande de dérogation mineure – M. Keven Brassard – 192, rue Perron – Position préliminaire – 5987-84-1572.**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure reçue le 28 juillet 2021 de M. Keven Brassard, du 192, rue Perron, visant à régulariser l'implantation du bâtiment accessoire attenant au bâtiment principal qui empiète de 4.81 mètres dans la marge arrière de 8 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 14-2021 l'acceptation de la présente demande;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 20 septembre 2021 à 19 h 30.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Keven Brassard, du 192, rue Perron, visant à régulariser l'implantation du bâtiment accessoire attenant au bâtiment principal qui empiète de 4.81 mètres dans la marge arrière de 8 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 44).**



**Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**MME CATHERINE MORISSETTE  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**